

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.052

**Contribution
commune des
agglomérations
chefs-lieux du Poitou-
Charentes au schéma
national des
infrastructures de
transports**

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Robert JABOUILLE à François NEBOUT, Dominique LASNIER à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Alain PIAUD, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT

| |
|---|
| CONTRIBUTION COMMUNE DES AGGLOMERATIONS CHEFS-LIEUX DU POITOU-CHARENTES AU SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS |
|---|

Le Grand Angoulême est membre de l'Association AIRE 198 qui réunit depuis 20 ans les agglomérations et villes chefs-lieux de la Région Poitou-Charentes. Cette structure a souhaité s'inscrire dans le débat relatif au Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) initié par l'Etat en 2009, dont l'aboutissement est prévu pour 2010.

Afin de prendre en compte les enjeux spécifiques liées aux agglomérations, les maires et présidents de communautés d'agglomérations d'AIRE 198 ont élaboré en 2009 une contribution relative à un schéma multimodal de déplacements des biens et des personnes – réseaux ferré, routier, fret et aérien-, attractif à l'horizon 2020 (document joint).

Ce document a été présenté à Madame la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes et diffusé aux quatre présidents des Conseils Généraux de la région ainsi qu'au Préfet de Région.

L'ambition de cette contribution est de s'inscrire dans les grandes orientations du développement européen en s'appuyant sur les axes stratégiques suivants :

- bénéficier des nouvelles relations à nouer avec les capitales régionales environnantes (Bordeaux, Limoges, Nantes), ainsi qu'avec la ville de Tours, l'Île de France et la région Rhône-Alpes,
- développer une étoile ferroviaire au sein de chaque agglomération afin de renforcer le trafic local inter-urbain,
- favoriser le trafic fret en relation avec les activités économiques de la Région et le port d'intérêt national de La Rochelle,
- désenclaver les territoires, sécuriser l'accès aux infrastructures routières et parfaire les transferts entre le fer et la route.

Considérant que cette prise de position collective permettra au GrandAngoulême de réaffirmer sa position en tant que l'un des pôles moteurs du sud du Poitou-Charentes avec notamment le développement des projets suivants :

➤ **Dans le domaine ferroviaire**

- consolidation de la desserte TGV des villes chefs-lieux de la Région Poitou-Charentes autour des pôles multimodaux d'intérêt régional,
- investissements sur le réseau classique, en particulier La Rochelle – Saintes/Royan – Angoulême – Limoges,
- développement de l'offre de trains à haute qualité de service, renforcement du cadencement à certaines heures, en particulier sur les axes Angoulême-Poitiers, La Rochelle-Saintes-Angoulême-Limoges, Poitiers-Niort-La Rochelle.

➤ **Dans le domaine routier**

- mise à 2X2 voies complète de la RN 10 entre Angoulême et Bordeaux ,
- réalisation de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), entre Royan et Limoges,
- mise en sécurité la RD948 entre Niort et la RN 10,
- engagement d'une réflexion sur le gabarit de la D939 entre Angoulême et Périgueux.

➤ **Dans le domaine aérien**

- approche concertée sur le développement à moyen terme des aéroports de la Région et le financement des lignes et des connexions ferroviaires avec les grands aéroports (aéroports de Paris ; Bordeaux-Mérignac ...),

Considérant les enjeux communs des villes et agglomérations d'AIRE 198,

Je vous propose :

D'APPROUVER les orientations de cette contribution qui fait l'objet d'une délibération proposée simultanément aux quatre exécutifs des quatre agglomérations.

D'AUTORISER Monsieur le Président de l'agglomération à prendre toute disposition pour défendre ces orientations auprès des instances nationales et européennes, dans le cadre d'AIRE 198.

DE FAVORISER la diffusion de ce schéma, et d'en débattre auprès des instances économiques, sociales, environnementales concernées.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mars 2010 | <u>Affiché le :</u> 31 mars 2010 |